



PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME

**ARRETE PREFECTORAL N°DDSV 09/089
LISTANT LES VETERINAIRES AUTORISES
A EVALUER LE COMPORTEMENT DES CHIENS**

**LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE
PREFET DU PUY-DE-DOME
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le Code Rural en sa partie législative et notamment son article L211-14-1 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 septembre 2007 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur la liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L211-14-1 du code rural ;

VU l'arrêté n° 2008-37 du 28 avril 2008 donnant délégation de signature à Monsieur Xavier RAVAUX, Directeur Départemental des Services Vétérinaires du Puy-de-Dôme ;

VU l'arrêté n°2009/DDSV-048 du 09 juin 2009 portant subdélégation de signature ;

Vu les demandes des intéressés ;

SUR PROPOSITION de M. le Directeur Départemental des Services Vétérinaires du Puy de dôme,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}: Les docteurs vétérinaires listés ci après sont autorisés à réaliser des évaluations comportementales de chiens, conformément à l'article L211-14-1 du code rural susvisé.

Arrondissement	Nom	Adresse	Date diplôme	N° ordre national vétérinaire
AMBERT	Docteur LANGLOYS Jean-Yves	Place de la République 63480 BERTIGNAT	1974	5371
CLERMONT FERRAND	Docteur CORGIER Clément	143, Boulevard Lafayette 63000 CLERMONT FERRAND	1999	15534
CLERMONT FERRAND	Docteur DUCLEROIR Valeriya	11, rue de la Libération 63160 BILLOM	1997	20973
CLERMONT FERRAND	Docteur FOURNIER-JOUE Isabelle	1, rue Roland-Garros 63670 LE CENDRE	1983	5367
CLERMONT FERRAND	Docteur GINHOUX Isabelle	1, rue Roland Garros 63670 LE CENDRE	1993	12953
CLERMONT FERRAND	Docteur GISSELBRECHT Henri	33, rue du Puy de Dôme 63370 LEMPDES	1988	9141
CLERMONT FERRAND	Docteur GODEFROID Thierry	Rue du Ruchon 63430 PONT DU CHATEAU	1998	17178
CLERMONT FERRAND	Docteur GORSEN Yves	4, rue du Pont 63360 GERZAT	1988	0221
CLERMONT FERRAND	Docteur PAQUET Jean-François	33, rue du Puy de Dôme 63370 LEMPDES	1996	13629
CLERMONT FERRAND	Docteur VANDEGHEN Jacques	169, Boulevard Etienne-Clementel 63100 CLERMONT FERRAND	1993	115
CLERMONT FERRAND	Docteur ACHDDOU Jean-Philippe	49, rue de la tuilerie 63730 LES MARTRES DE VEYRE	1989	9914
ISSOIRE	Docteur BARAUD Bertrand	46, avenue Jean Jaurès 63500 ISSOIRE	1995	9929
ISSOIRE	Docteur BERHONDE Nathalie	46, avenue Jean Jaurès 63500 ISSOIRE	1995	8245
ISSOIRE	Docteur DECARPENTRIE Sylvain	76, rue du 8 mai 63500 ISSOIRE	1997	13613
ISSOIRE	Docteur GRALL Marie-Annick	46, avenue Jean Jaurès 63500 ISSOIRE	1995	15396
MONTLUCON	Docteur DEBRADE Arnaud	03330 BELLENVES	1992	12504
RIOM	Docteur CHAPPUIS Ivan	2, rue Louis ARAGON 63200 MOZAC	1985	5332
RIOM	Docteur FOUILLOUX Christine	2, rue Louis ARAGON 63200 MOZAC	1991	14170
RIOM	Docteur HODENCQ Gilles	8, place de la Mairie 63310 RANDAN	1971	5360

RIOM	Docteur NEYROU Jean-François	Rue Baise Pascal 63390 SAINT GERVAIS D'AUVERGNE	1983	5385
THIERS	Docteur CURTI Joël	1, rue du Docteur Corny 63190 LEZOUX	1998	13911

ARTICLE 2 :

Conformément à la loi, il est rappelé que le recours éventuel contre cet arrêté doit être fait devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de 2 mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs du département du Puy-de-Dôme.

Le recueil est disponible notamment en mairie et sur le site internet www.puy-de-dome.pref.gouv.fr.

ARTICLE 3 :

L'arrêté préfectoral DDSV n°09/056 listant les vétérinaires autorisés à évaluer le comportement des chiens en date du 25 juin 2009 est abrogé.

ARTICLE 4 :

M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Puy de dôme, M. le Directeur Départemental des Services Vétérinaires du Puy de dôme sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Lempdes, le 28 septembre 2009

LE PRÉFET,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental des Services Vétérinaires

Dr Xavier RAVAUX